



GUIDE DE L'INTERVENANT EXTÉRIEUR

Sciences Po Rennes
Institut d'études politiques
2017/2018



SciencesPo
Rennes

BIENVENUE !

Vous allez intervenir à Sciences Po Rennes. Je tiens tout d'abord à vous en remercier. En accueillant près de 1 300 étudiants à Rennes et à Caen, Sciences Po Rennes offre une formation de qualité, placée sous le signe de la pluridisciplinarité, de l'ouverture, de l'excellence et de l'audace.

Ce petit guide a vocation à vous faciliter la vie, et à vous apporter les informations nécessaires à votre participation à nos activités. Il s'enrichira, au fil du temps, de vos remarques et des compléments que vous jugez utile d'y apporter.

Comme vous, chaque année, environ 250 intervenants contribuent à faire de Sciences Po Rennes une formation d'exception, à la fois ancrée dans une solide politique de recherche, mais également au contact des problématiques professionnelles des organisations dans lesquelles nos étudiants auront à trouver un emploi. Soyez le (la) bienvenu(e) !

Patrick LE FLOCH

Directeur

/

MIEUX NOUS CONNAÎTRE

Sciences Po Rennes, formation d'excellence

Créé en 1991, Sciences Po Rennes fait partie du réseau des dix Instituts d'études politiques. Il a pour mission de former les étudiants, issus de l'ensemble de la population, afin qu'ils exercent demain des responsabilités, tant dans le secteur public que dans le secteur privé en France, en Europe et dans le reste du monde. Sciences Po Rennes développe également une offre de **formation continue**, destinée à l'accompagnement de cadres de haut niveau.

Au travers de son centre de préparation à l'ENA, de son laboratoire de recherche dédié à l'action publique en Europe, et à un projet de Chaire dédiée aux mutations et à la gouvernance de l'action publique territoriale, Sciences Po Rennes est à **la fois un lieu d'enseignements, de débats, de recherches pluridisciplinaires.**

Les étudiants et professionnels qui font confiance à Sciences Po Rennes bénéficient à coup sûr d'une **formation pluridisciplinaire d'excellence dans le domaine des sciences humaines et sociales** (droit, économie et gestion, histoire, science politique), formation pouvant être qualifiée d'humaniste, conjuguant individuel et collectif, sens des responsabilités personnelles et celui de l'intérêt général, ainsi que l'ouverture aux grands enjeux de la société.

Le cursus se déroule en 5 ans, dont une 3^e année obligatoire à l'étranger. Grâce à cette ouverture, l'Institut a su tisser des liens avec **plus d'une centaine d'universités étrangères partenaires réparties dans une quarantaine de pays.** Ces partenariats contribuent au rayonnement de l'établissement hors des frontières nationales

et lui permettent d'accueillir chaque année une centaine d'étudiants étrangers provenant des cinq continents.

En chiffres, Sciences Po Rennes : c'est 1 300 étudiants, une équipe pédagogique de 40 enseignants-chercheurs, 2 sites à Rennes et Caen, offrant un double ancrage régional.

/

Une politique de démocratisation

Sciences Po Rennes souhaite instaurer une **politique de démocratisation** depuis une dizaine d'années.

Cette politique s'exprime ainsi au travers de partenariats avec des lycées du grand ouest, dans le but de donner aux futurs candidats des clés de réussite au concours. Par exemple, le lycée Jean Guéhenno de Fougères a créé une « mini prépa » pour préparer les élèves au concours d'entrée de l'établissement.

De plus, les différents Instituts d'études politiques organisant le concours commun d'accès (Aix-en-Provence, Lyon, Lille, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) participent au **programme PEI** (Programme d'études intégrées) qui a pour objectif de préparer les élèves au concours d'entrée mais également à leur entrée dans l'enseignement supérieur.

La démocratisation consiste également à **faire découvrir l'établissement à des publics différents**. Dans le cadre du concours commun, les Sciences Po ont signé une convention de partenariat avec l'Institut de l'Engagement (Service civique) créé par Martin Hirsch.

Cet institut a pour mission d'aider les jeunes ayant démontré un fort potentiel durant leur service civique. Ces derniers sont accompagnés afin d'intégrer des parcours de formation leur permettant de valoriser ce potentiel.

/

Les diplômés à l'Institut d'études politiques de Rennes

Les étudiants diplômés de l'établissement sont régulièrement interrogés après leur sortie afin de réaliser une enquête d'insertion.

Si le recrutement de Sciences Po Rennes reste très orienté vers le Grand Ouest, l'insertion dans l'emploi s'est largement internationalisée (avec plus d'un étudiant sur cinq travaillant à l'étranger 30 mois après leur diplôme).

Dans des secteurs d'activité très divers, plus de la moitié de nos diplômés obtiennent leur premier emploi directement à la sortie de leur master et passent en moyenne moins de 2 mois à la recherche du premier emploi.

Nous vous invitons à consulter nos statistiques plus complètes sur notre site internet :

www.sciencespo-rennes.fr / entreprises et insertion / insertion et débouchés
/

ACCÉDER À SCIENCES PO RENNES

Rennes

[104, boulevard de la Duchesse Anne](#)

L'accès se fait aisément en transports en commun. Le stationnement dans le quartier est plus compliqué.

De Paris : de l'A81, rejoindre la N 136 en suivant « Brest-rocade Est - Cesson centre ». Prendre la sortie N15 direction « Beaulieu-Betton-Rennes Centre ». Suivez la N12 en prenant la 1^{re} à droite au rond-point et entrez dans Rennes. Continuez

sur la rue de Fougères en passant le rond-point des Gayeulles. Au 4^e feu, prenez à droite le boulevard de la Duchesse Anne.

De la Gare : prenez le métro jusqu'à la station « République » puis le bus n°1 direction « Cesson-Sévigné » ou le bus n°9 direction « Saint-Laurent » et descendez à l'arrêt Guéhenno. Vous pouvez également prendre le bus n°5 direction « Patton » et descendre à l'arrêt « Jules Ferry ». Dans les deux cas, Sciences Po Rennes est à 50 m environ de l'arrêt de bus.

De l'aéroport : vous pouvez prendre le bus n°57 direction « Rennes – République Pré Botté » et descendre à l'arrêt « République », puis récupérer les bus 1, 5 ou 9.

Plus d'informations sur les transports en commun à Rennes : www.star.fr
/

Caen

10, rue Pasteur

L'accès se fait aisément en transports en commun. Comme les locaux sont situés dans le centre ville, le stationnement est plus compliqué, d'autant que les locaux ne disposent pas de parking attitré.

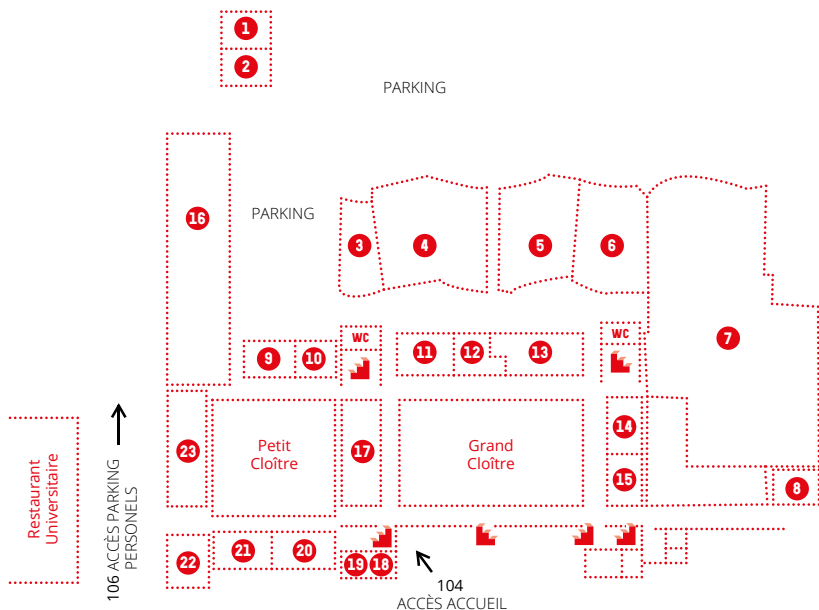
De Rennes : de l'A84, prendre la sortie D8 direction « Caen centre ». Prendre la 1^{re} sortie, direction « Caen centre ». Poursuivre jusqu'à l'entrée dans Caen. Au rond-point du Zenith, 1^{re} à droite boulevard Yves Guillo, puis à gauche sur l'avenue Albert Sorel ; 2^e sortie aux 2 ronds-points suivants, à droite rue Saint-Manvieu, à droite rue Pemagnie et 1^{re} à gauche rue Pasteur.

De la Gare : prendre le tram A (direction Caen Campus 2) ou B (direction Hérouville-saint-clair) jusqu'à la station « Quatrans ». L'antenne est à 500 m environ : sur la rue de Geôle, prendre à gauche rue de Calibourg, 2^e à droite rue aux Namps, 1^{ère} à gauche rue Pasteur.

/

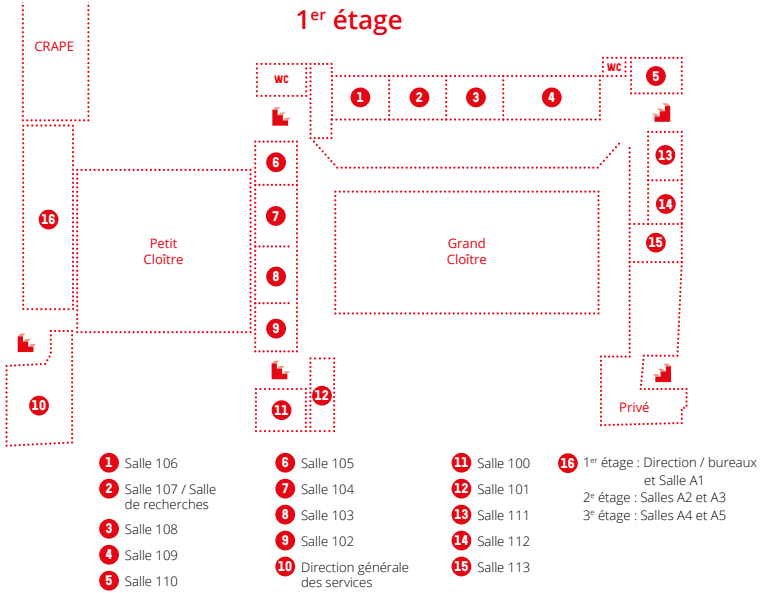
PLANS

Rez-de-chaussée

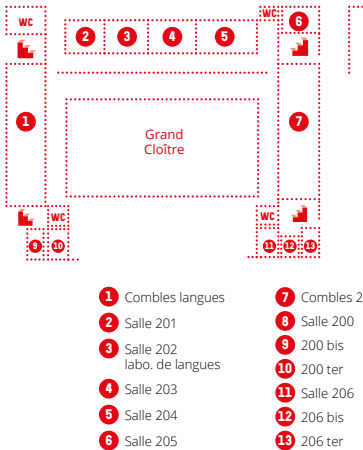


- | | | |
|---------------------|--|------------------------------------|
| 1 Salle 16 | 9 Salle CPENA | 16 Gymnase / IPAG |
| 2 Salle 15 | 10 Salle 13 | 17 Scolarité |
| 3 Reprographie | 11 Salle multimédia | 18 Accueil |
| 4 Amphi. Erasme | 12 Salle informatique | 19 Communication |
| 5 Amphi. Lanjuinais | 13 Service informatique | 20 Salle du Conseil |
| 6 Amphi. Arendt | 14 Service Insertion et Relations pro. | 21 Salle des personnels |
| 7 Bibliothèque | 15 Relations internationales | 22 Direction générale des services |
| 8 Salle B2 | | 23 Vie étudiante |

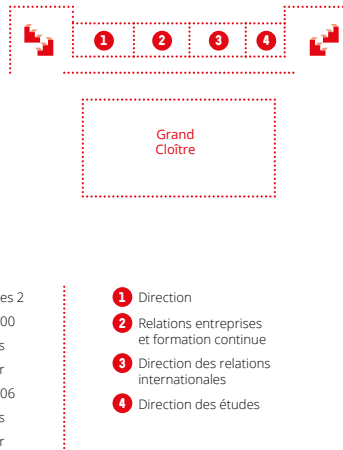
1^{er} étage



2^e étage



3^e étage



VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF

Le principe de votre rémunération

La rémunération des intervenants extérieurs est définie nationalement par décret, actuellement à 41,41€ brut par heure de travaux dirigés (HTD, qui sert d'unité de base). Une heure de cours magistral représente 1,5 HTD.

Le TD ou « conférence de méthode » correspond à une classe participative où l'évaluation est sous forme de contrôle continu, et se distingue du cours magistral, où l'évaluation est sous forme de contrôle terminal.

/

Les documents nécessaires à votre dossier

Afin de pouvoir procéder au paiement de votre vacation, il est impératif que vous ayez pu **remplir et renvoyer l'intégralité des pièces de votre dossier**, avant de commencer toute intervention dans nos locaux, nécessaire non seulement à Sciences Po Rennes pour la mise en paiement, mais également à sa validation par l'agent comptable de l'Université de Rennes 1.

Ce dossier est à refaire chaque année. Il est accompagné des pièces suivantes :

- un RIB original ou téléchargé depuis le site internet de votre banque ;
- une copie de votre carte vitale ;
- une copie de votre pièce d'identité.

Le dossier est téléchargeable sur le site de Sciences Po Rennes : www.sciencespo-rennes.fr > Institut > Ressources Humaines > intervenants extérieurs

De plus, certaines pièces peuvent vous être demandées en fonction de votre situation.

La nature de ces pièces est indiquée sur la dernière page du dossier de recrutement.

Si vous êtes **agent public**, nous attirons votre attention sur les délais nécessaires, en fonction de la taille de votre structure, à l'obtention de l'autorisation de cumul d'emploi.

Au sein de ce dossier, il est important d'apporter une attention toute particulière au « **contrat d'activité d'enseignement** », en indiquant le niveau du diplôme où vous intervenez, l'intitulé de l'enseignement, le volume horaire et la période.

La signature du contrat est un acte essentiel.

Il assure votre sécurité lors de vos déplacements et constitue un préalable à l'activation de nos processus assurantiels en cas de sinistre. Notez que, dans le cadre d'un déplacement prévu depuis votre résidence administrative vers Sciences Po Rennes, et bien entendu sous réserve d'un contrat signé, l'établissement dispose d'une couverture « auto-mission » qui assure votre véhicule.

/

La mise en paiement

Le paiement intervient après service fait (c'est-à-dire après la réalisation des heures d'enseignement) et ne peut être réalisé qu'en fin de mois.

Si votre intervention se déroule sur l'ensemble des deux semestres de l'année universitaire, le paiement sera regroupé en deux fois avec un premier acompte versé au terme du premier semestre.

Par ailleurs, il convient de souligner que la procédure administrative de paie qui s'impose à Sciences Po Rennes entraîne un délai entre le traitement par nos services et la mise en paie véritable. Le versement des sommes intervient donc après une période incompressible que nous ne pouvons malheureusement pas diminuer.

Tout versement génère un bulletin de paie, ce qui sous-entend deux choses :

- pas de facturation pour les autoentrepreneurs
- nécessité de fournir un RIB personnel et non celui d'une société

Pour toute question relative à votre paiement, votre interlocutrice privilégiée sera :

Servane BESNEUX

servane.besneux@sciencespo-rennes.fr

tél. +33 (0)2 99 84 39 69

/

VOTRE DÉPLACEMENT

Si votre intervention à Sciences Po Rennes est effectuée hors de votre résidence administrative ou familiale, vous pouvez prétendre au **remboursement des frais de déplacements**.

Votre premier remboursement

(sinon allez au point suivant)

Documents à fournir : fiche agent missionnaire (à télécharger sur le site internet : www.sciencespo-rennes.fr > Institut > Ressources Humaines > intervenants extérieur- puis à compléter) et RIB original.

Fiche agent missionnaire et RIB original servent à votre création dans notre logiciel. Cette opération permettra d'accélérer la procédure de remboursement une fois votre déplacement effectué.

À noter :

- résidence familiale : adresse de votre domicile
- résidence administrative : adresse de votre employeur

/

Que faire APRÈS mon déplacement :

Document à fournir : demande de remboursement de frais de déplacement (à télécharger sur le site internet > Institut > Ressources Humaines > intervenants extérieur- puis à compléter). Après chaque intervention, nous vous demandons de retourner le formulaire de demande de remboursement de frais de déplacement **accompagné des justificatifs originaux**. Aucun remboursement ne peut être effectué sans les justificatifs correspondants !

Si le trajet est effectué en voiture : transmettre la copie de la carte grise du véhicule et la copie de l'attestation d'assurance.

À noter : la base de remboursement au forfait kilométrique est plafonnée au prix d'un trajet en train de 2^{de} classe.

Si le trajet est effectué en train : transmettre le justificatif des originaux des titres de transport. La base de remboursement est calculée sur un trajet 2^{de} classe sauf si la 1^{re} est plus avantageuse.

Si le trajet est effectué en covoiturage : si vous utilisez un site internet de covoiturage qui ne vous permet pas d'avoir de facture (ex. : BlaBlaCar), vous devez garder les justificatifs fournis par la société de covoiturage et les transmettre avec le relevé de votre compte bancaire contenant la ligne du prélèvement.

Seuils de remboursement :

ATTENTION, les remboursements des nuitées dans les hôtels et des repas sont plafonnés :

- Remboursement d'une nuitée à l'hôtel : 90 € / nuit, petit déjeuner compris, en province ; 100 € / nuit, petit déjeuner compris, à Paris
- Remboursement des repas : 15,25 € / repas en province ; 20 € / repas à Paris.

Pour toute question relative à votre remboursement, votre interlocutrice privilégiée sera :

Vera KOUDELKOVA

vera.koudelkova@sciencespo-rennes.fr

tél. +33 (0)2 99 84 39 55

/

LE MATÉRIEL À VOTRE DISPOSITION

Rennes

Toutes nos salles de cours sont équipées d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur.

Le dispositif est simple et accessible sans mot de passe. Il vous est également possible dans la plupart des cas de vous connecter avec votre ordinateur personnel, à partir d'un port VGA ou HDMI. Si votre intervention nécessite l'utilisation d'un accès internet, d'une salle informatique, ou du laboratoire de langues, merci de vous rapprocher au préalable de la scolarité.

Pour la diffusion des supports de cours et dans une démarche de développement durable, **nous privilégions la diffusion numérique de documents aux étudiants.** Si votre séance nécessite néanmoins la remise de documents papier, le service de reprographie est à votre disposition. Le délai idéal pour que le service puisse imprimer les documents est de 3 jours.

Alexandre JARLEGAN

alexandre.jarlegan@sciencespo-rennes.fr

tél +33 (0)2 99 84 39 31

Pour votre confort, une salle des personnels est à votre disposition dans le petit cloître, elle est munie d'un espace repos et d'une kitchenette. Elle est accessible par un code disponible auprès de Nelly JEZEQUEL, à l'accueil.

Si votre intervention a lieu un samedi

Le samedi, Sciences Po Rennes est fermé au public. L'accès se fait dès lors par le portail du 106 boulevard de la Duchesse Anne.

Afin d'éviter tout désagrément, nous vous invitons à confirmer votre séance et ses horaires à Nelly JEZEQUEL (tel : + 33 (0)2 99 84 39 39) dans la semaine précédant votre venue. Le code d'accès à la salle qui vous est dédiée vous sera communiqué à cette occasion.

Le bâtiment sera ouvert spécialement pour votre intervention, généralement à partir de 9h. Si une fois passée cette heure vous constatez une impossibilité d'accès, le téléphone d'urgence est le suivant : +33 (0)6 99 74 05 82 (Gwenaël LEBLONG-MASCLET, Directeur général des services).
/

Équipement des salles

salles	capacité	wifi	ordi.	HDMI
100	12			
102 à 104	22		x	x
106 à 108	22	x	x	x
109	30	x	x	x
111	22	x	x	
112	22		x	x
113	12		x	
201	22		x	
202	22		x	x
203	22		x	
204	22		x	x
13	35		x	x
14	40		x	x
15	40	x	x	x
16	40	x	x	x
17	x	x	x	
B1	x	x		
B2	40	x	x	
Lanjuinais	208		x	
Erasme	297		x	

Si vous avez besoin d'une salle équipée ou de code d'accès, adressez-vous à **la scolarité**. Toutes les salles sont équipées d'un accès internet, d'un vidéoprojecteur et d'un système de son.

Dans tous les cas, vous devez vous munir de votre **Sésame** pour vous connecter à internet.

L'autorisation de la direction est indispensable pour **activer le wifi dans les amphis**. Par ailleurs, la salle multimédia possède 24 postes étudiants et 1 poste enseignant avec accès wifi.

Prévoyez de vous munir du **code pour la porte des salles : 109, 202, 203, 204, 14 et 15**.

/

Caen

Matériel informatique, accès internet :

Gaël HILY

gael.hily@sciencespo-rennes.fr

tél. : +33 (0)2 31 47 33 74

Service de reprographie :

Nelly MERCIER

nelly.mercier@sciencespo-rennes.fr

tél. : +33 (0)2 31 47 33 53

Intervention le samedi : elle n'est possible que dans des cas exceptionnels, après accord de la direction.

/

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

En cas d'alerte incendie ou de déclenchement d'une alarme, **l'intervenant a la responsabilité d'assurer l'évacuation du groupe dont il a la charge.**

Il vous est demandé de respecter les consignes d'évacuation ci-dessous, et de vous référer à l'affichage des salles de cours et des amphis :

Rennes

Évacuation lors de l'audition du signal d'alarme

Au déclenchement de l'alarme :

- Mettre le local en sécurité, en fermant les fenêtres et portes, sans les verrouiller.
- Rejoindre avec TOUS ses étudiants rapidement et calmement les points de rassemblement.
- Vérifier la présence éventuelle de personnes dans les sanitaires.

Évacuent vers le parking :

- les amphithéâtres
- les salles 13 à 16
- les salles 109 à 113
- les salles 201 à 204

Évacuent vers la cour d'honneur (boulevard de la Duchesse Anne) :

- les salles 100 à 105
- les salles 201 à 204
- la salle B2

Arrivé au rez-de-chaussée, il convient cependant de se conformer aux indications données par les guides. Il convient ensuite de faciliter l'accès des pompiers.

/

Caen

Évacuation lors de l'audition du signal d'alarme

L'évacuation doit s'effectuer vers la rue Pasteur.

/

AU-DELÀ DE VOTRE INTERVENTION

Accueil d'un stagiaire ou d'un alternant dans votre structure

Les différents parcours proposés à l'Institut d'études politiques de Rennes possèdent une période de stage. Différents types de stage sont possibles :

Le stage obligatoire : il est effectué entre la fin de la 2^e année et avant le début de la 4^e année. Il est obligatoire pour tous les étudiants. Ce stage est indispensable pour obtenir le diplôme de l'IEP. La durée minimale pour ce stage est de 6 semaines.

Le stage conseillé : ce stage est optionnel. L'étudiant motivera sa demande de stage auprès du service insertion et relations professionnelles. Ce stage a pour but une découverte du milieu professionnel et d'acquérir de l'expérience professionnelle. Il peut également permettre de former les premiers contacts pour l'étudiant.

Le stage d'apprentissage : c'est l'une des deux formules de l'année à l'étranger. Ce stage est d'une durée de 6 mois et ne doit pas être considéré comme un emploi temporaire. Ce stage doit être obligatoirement effectué à l'étranger dans le secteur privé, associatif ou public et les représentations de la France dans le pays (ambassades, missions économiques, consulats, instituts culturels...).

Le stage de Master : il est obligatoire dans les masters professionnels de Sciences Po Rennes qui ne sont pas en alternance. Des **alternances**

sont possibles dans de nombreux masters, en **contrat de professionnalisation** ou, pour les administrations publiques, en **apprentissage**.

Service insertion et relations professionnelles

service.stage@sciencespo-rennes.fr

/

Taxe d'apprentissage

Pour verser cette taxe d'apprentissage à Sciences Po Rennes, vous trouverez des informations sur notre site internet :

www.sciencespo-rennes.fr / Entreprises et insertion / taxe d'apprentissage.

/

VOS INTERLOCUTEURS ADMINISTRATIFS

Pour les questions liées à la dimension pédagogique de votre intervention, **l'enseignant responsable du cursus** dans lequel vous intervenez est bien entendu l'interlocuteur privilégié.

Le cas échéant, nos équipes administratives sont également là pour répondre à vos questions. Pour les questions liées au calendrier, au planning, aux salles, et aux **questions liées à la scolarité** : examens, remises des notes, etc. Le service scolarité est sous la responsabilité de Gwenaëlle MÉHAUTÉ.

Rennes

Vos interlocutrices, en fonction du cursus :

- **1^{ère} année** : Ombeline SEROT : +33 (0)2 99 84 39 38 / annee1-scolarite@sciencespo-rennes.fr

- **2^e année** : Véronique LEBLANC :
+33 (0)2 99 84 39 34 /
annee2-scolarite@sciencespo-rennes.fr
- **4^e année** : Oméga ARNAUD : +33 (0)2 99 84 19 59 /
annee4-scolarite@sciencespo-rennes.fr
- **5^e année** : Johanna GUILLARD : +33 (0)2 99 84 39 53 /
annee5-scolarite@sciencespo-rennes.fr

Pour vos différentes questions, vous pouvez également contacter :

- **Chargée de RH** : Servane BESNEUX :
+33 (0)2 99 84 39 69 /
servane.besneux@sciencespo-rennes.fr
- **Accueil, standard, orientation** : Nelly JEZEQUEL
+33 (0)2 99 84 39 39 /
nelly.jezequel@sciencespo-rennes.fr
- **Reprographie** : Alexandre JARLEGAN :
+33 (0)2 99 84 39 31 /
alexandre.jarlegan@sciencespo-rennes.fr
- **Gestion du parc informatique** :
+33 (0)2 99 84 39 47 /
service.informatique@sciencespo-rennes.fr.

Caen

À Caen, Gaël HILY et Nelly MERCIER répondent à vos interrogations :

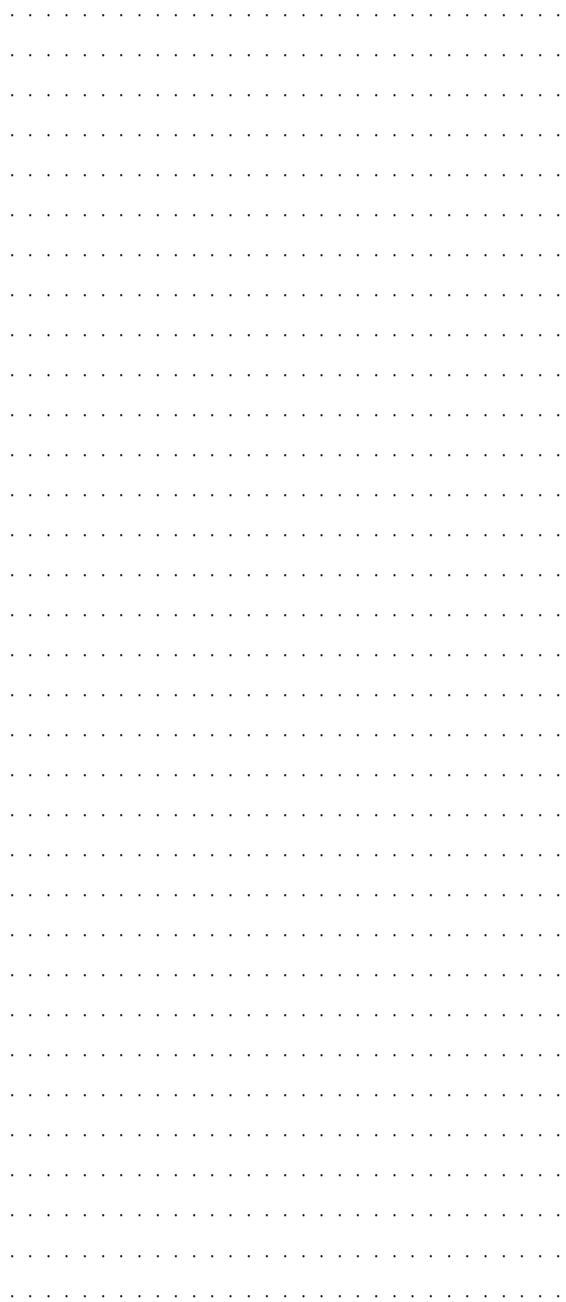
- **Gaël HILY** : +33 (0)2 31 47 33 74 /
gael.hily@sciencespo-rennes.fr
- **Nelly MERCIER** : +33 (0)2 31 47 33 53 /
nelly.mercier@sciencespo-rennes.fr

/

NOTES



A series of 20 horizontal dotted lines, evenly spaced, intended for writing notes.





SciencesPo
Rennes

Conception et réalisation :
Pierre Chauveau // Contrôleur de gestion
Marie Leroy // Communication
Illustration : © www.pollenstudio.fr
juillet 2017

#WeAre SciencesPo Rennes

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE RENNES
104, bd de la Duchesse Anne – 35700 Rennes
10, rue Pasteur – 14000 Caen
tél. +33 (0) 2 99 84 39 39
www.sciencespo-rennes.fr

